EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

N°69-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**FINANCES**
Présents	10	**Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL** **Construction d'un restaurant scolaire**
Votants	12	

◊ Convocation du 6 décembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : MM Lionel TRIVIERE, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Gwénaël CRAHES

✐ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que la commune a mandaté le cabinet d'architecture LOUVEL pour une mission de maître d'œuvre concernant un projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire. Le cabinet d'architecture a travaillé sur plusieurs scenarii et a présenté un Avant Projet Définitif aux membres de la commission en charge de ce projet. Une estimation des coûts de construction d'un restaurant scolaire pour une surface plancher de 590 m² s'élèverait à 1 200 000 € HT. Après consultation des entreprises, le conseil municipal a validé le marché lors de sa séance du 13 décembre 2019, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 501 476,87 € HT, **soit 301 476 € de surcoût par rapport à l'APD.**

A ce montant, il convient d'ajouter l'étude de programmiste, les frais d'insertion du marché, les honoraires de maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle, l'achat de bois pour le bardage.

Le montant total de cette opération est estimé à 1 727 363,57 € HT.

Pour ce bâtiment neuf, l'objectif sera de viser une performance environnementale supérieure à la RT 2012 avec un label E+ C-.

La commune souhaite solliciter une subvention de l'Etat, dans le cadre de la DSIL « transition énergétique et mobilité ».

Le plan de financement pour la réalisation des travaux serait le suivant :

Subvention DSIL	135 000,00 €
Subvention DETR (2019)	200 000,00 €
Subvention Région	100 000,00 €
Subvention Conseil Départemental	413 097,00 €
Autofinancement	879 266,57 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-69-2019-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès :
de l'Etat au titre de la DSIL catégorie « transition énergétique et mobilité ». au taux maximum
Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-69-2019-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019